



Conseil Municipal
23 janvier 2024

Présents :

Jean-Michel DÉGREMONT, Catherine VANDEKERKHOVE, Dominique NAVET, Fabienne PRIMA, Alain FIX, Jean-Pierre FLOUR, Bernard MOUSSAY, Michèle CAFFIER, Michel QUANDALLE, Marie-Françoise LECAILLE, Émilie LISSE, Betty BONNAFOUS, Sylviane CORNET, Valérie Delattre, Philippe LELIEVRE

Excusé(e)s avec pouvoirs :

- Julien DIEU donne pouvoir à Catherine VANDEKERKHOVE,
- Patrick GOMEL donne pouvoir à Jean-Michel DEGREMONT
- Béatrice BOULY donne pouvoir à Philippe LELIEVRE

Absents :

- Tatiana LECUYER

La séance est ouverte à 19 Heures 15

Jean-Michel DÉGREMONT remercie l'ensemble des membres du Conseil Municipal de leur présence. Madame Valérie DELATTRE est nommée secrétaire de Séance.

Validé par les membres présents, un point est ajouté à l'ordre du jour en cours de séance au titre des demandes de subventions : demande de subvention auprès de la Région pour la réfection de voirie.

1) Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 14 décembre 2023.

Monsieur le Maire présente le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 14 décembre 2024 et demande s'il y a des observations.

Aucune autre remarque n'est formulée, **le conseil municipal, approuve le compte rendu : 18 voix pour, 0 abstention, 0 contre).**

2) Tarification des accueils de loisirs sans hébergement.

Monsieur le Maire annonce à l'assemblée présente les dates des vacances scolaires concernées par un Accueil de Loisirs Sans Hébergement :

- Du 26 février 2024 au 08/03/2024
- Du 22/04/2024 au 03/05/2024
- Du 08/07/2024 au 02/08/2024
- Du 21/10/2024 au 31/10/2024

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer les tarifs des accueils de loisirs pour l'année 2024.

Afin d'obtenir les subventions de la CAF, il est obligatoire de mettre en place une tarification pour les familles bénéficiant de l'ATL et celles qui ont un quotient familial inférieur à 617.

Il est donc proposé la tarification suivante :

	TARIF Sans l'ATL*	Tarif Avec ATL*
Baincthunois / Capellois / Contevillois	35,00€	34,00€
Résidence des grands-parents dans l'une des 3 communes	60,00€	59,00€
Extérieurs aux 3 communes	120,00€	119,00€

* Aide au Temps libre

Les familles qui bénéficient de l'ATL ont une réduction de 3,40€ par jour par enfant.

Le tarif pour la cantine sur le temps de loisirs sera modifié également :

- 4,00€ le repas pour les Baincthunois, Capellois, Contevillois
- 4,00€ le repas pour les enfants dont les grands-parents résident dans l'une des 3 communes.
- 4,80€ le repas pour les extérieurs.

Après délibération, l'assemblée, à l'unanimité, est favorable à la mise en place de la tarification ci-dessus mentionnée pour l'année 2024.

3) Demande de SUBVENTIONS

Monsieur le Maire rappelle la séance du 14 décembre 2023 au cours de laquelle, de nombreux projets subventionnables ont été présentés.

A l'époque, n'ayant pas réceptionné l'intégralité des devis pour monter les dossiers de demande de subventions, le conseil municipal n'a pu délibérer sur certains projets.

- **Terrain de football synthétique :**

Monsieur le Maire présente le dossier relatif à l'installation d'un terrain futsal 40m X 20m. Pour la réalisation de ce projet, il est possible de solliciter les accompagnements financiers du Conseil Régional, du Conseil Départemental et de l'Agence Nationale du Sport.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée l'autorisation d'engager les démarches et demander une subvention aux institutions ci-dessus mentionnées.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité (18 voix pour) autorise Monsieur le Maire à engager les démarches permettant l'octroi des subventions et de les encaisser si les dossiers étaient acceptés.

- **Travaux de modernisation au camping**

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que les travaux de modernisation au sein du camping municipal « les sapins » consistent à :

- Installer une barrière de sécurité pour l'accès,
- Installer des bornes pour les accès en eaux et électricité
- Installer des locaux pour les casiers fermiers ; laverie ; protection pour les membres d'associations sportive et/ou de loisirs.
- Installer des décompteurs par parcelle
- Installer des panneaux photovoltaïques

Ces travaux peuvent être subventionnés par le Conseil Départemental et par le Leader (Liaison Entre Action de Développement de l'Economie Rurale).

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux l'autorisation d'engager les démarches pour l'obtention d'une subvention afin de réaliser les travaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité (18 voix pour), autorise Monsieur le Maire à réaliser des demandes de subventions et à les encaisser si l'instruction des dossiers était favorable.

- **Réhabilitation de l'ancien Presbytère en commerce**

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents qu'ils ont délibéré sur ce point lors de la séance du 14 décembre 2023. Il précise que des devis parvenus tardivement viennent compléter le dossier. Ainsi, il demande aux membres du conseil l'autorisation d'annuler et remplacer les délibérations prises sur ce dossier pour la demande d'aide auprès du conseil départemental et de la Région.

Il ajoute que le LEADER peut également apporter un soutien financier pour la réalisation de ce projet.

Les membres du conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité (18 voix), décide d'autoriser Monsieur le Maire à réaliser toutes les démarches administratives nécessaires pour l'octroi de subventions dans le cadre de la réhabilitation du bâtiment. Ils autorisent également Monsieur le Maire à encaisser les subventions dans l'éventualité d'une obtention.

- **Travaux de voirie liés aux intempéries.**

Monsieur le Maire explique aux membres qu'en complément à la demande de subvention auprès du conseil départemental pour la réfection de voirie résidence la plaine, le bourg, il est possible d'obtenir une aide de la Région de 30%.

Monsieur le Maire demande l'autorisation d'engager les démarches afin d'obtenir le soutien financier de la Région pour la réfection de voirie.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité (18 voix) donne l'autorisation pour la réalisation des démarches et pour l'encaissement des subventions si elles étaient accordées.

4) Acceptation de dons au profit de la collectivité

Monsieur le Maire explique que lorsque des dons numéraires sont effectués au profit de la commune, il est possible de les encaisser sur une régie si l'arrêté constitutif de la régie de recettes le permet.

Pour cela, il faut que le conseil municipal accepte les dons au profit de la collectivité. L'accord du Conseil Municipal permettra la modification de l'arrêté de régie existant.

Monsieur le maire propose aux membres du Conseil Municipal d'accepter les dons des particuliers, des associations ou autre au profit de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte les dons effectués au profit de la collectivité.

5) DIVERS

- Bâtiment communal – 1 rue Jean Legrand

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal présents de réfléchir sur le devenir du bâtiment communal situé au n°1 rue Jean Legrand. C'est un local qui nécessite un entretien régulier et pour lequel il va falloir engager des travaux pour l'aménagement de l'arrière pièce et de l'étage. Monsieur le Maire demande aux élus de s'interroger sur les possibilités du devenir de ce local : réalisation des travaux ou vente du bâtiment. Un point sera réalisé lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

- Monsieur le Maire annonce aux membres qu'un Orthophoniste l'a contacté dans le cadre de sa recherche d'un local pour l'exercice de sa profession. Selon l'orthophoniste, l'ensemble des locaux du cabinet médical ne sont plus disponibles.

- Monsieur le Maire informe l'assemblée d'un courrier reçu en Mairie de ON TOWER qui souhaite acheter le terrain sur lequel est installé l'antenne (rue Jean Legrand). La somme proposée (38 918,00 €) n'est pas satisfaisante. Monsieur le Maire propose aux membres de réfléchir à la proposition. Un point sera fait lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

- Monsieur le Maire soumet aux élus le Rapport d'Orientation Budgétaire 2024 de la CAB à titre informatif. Le rapport est communiqué par mail aux élus leur permettant une meilleure consultation.

L'ordre du jour est épuisé,

La séance du 23 janvier 2024 est levée – 21h15

La secrétaire de séance
Valérie DELATTRE

Le Maire
Jean-Michel DEGREMONT